

# Avis à nos abonnés

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **53 (1924)**

Heft 5

PDF erstellt am: **17.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

cet âge-là, baser l'enseignement sur l'activité individuelle des enfants. Des sujets seront traités en *chimie*, avec des appareils simples, en *électricité* et en *optique* avec l'aide de petits appareils appropriés et combinables, en *biologie* végétale et animale sur la base d'excursions et d'observations prises sur le vif, et, enfin, en *géographie* par l'étude de la carte et par la construction de reliefs. Ces expériences sont faites par les participants eux-mêmes et les résultats en sont consignés par écrit ou par le dessin.

### III. Organisation

1. Pour l'enseignement, on tient compte, si possible, de la langue maternelle des participants.
2. Le choix de la division est libre, mais on n'en peut suivre qu'une seule.
3. Le travail dure 8 heures par jour, sauf le samedi dont l'après-midi est libre.
4. L'inscription se paie la 1<sup>re</sup> semaine.
5. Jusqu'à concurrence de 145 participants, *la Confédération accorde une subvention de 100 fr.* à chacun de ceux qui sont au bénéfice d'un subside cantonal ou communal.

### IV. Renseignements divers

1. Tous ceux qui désirent suivre ce cours adresseront leur demande, jusqu'au 10 avril au plus tard, au Département de l'Instruction publique de leur canton. Pour tous les autres renseignements, on est prié de s'adresser au directeur du cours.

2. C'est aux participants eux-mêmes à faire les démarches nécessaires pour obtenir une subvention de leur canton ou éventuellement de leur commune. Les participants qui sont au bénéfice d'une subvention s'efforceront de divulguer les connaissances acquises et de les mettre en pratique dans leur enseignement.

3. Dès maintenant, le directeur du cours, M. L. Genoud, directeur du Technicum, Fribourg, est à la disposition des intéressés ; il indiquera pension et chambre aux participants qui en feront la demande ; il organisera une pension en commun si le désir lui en est exprimé par un nombre suffisant d'instituteurs.

4. Les frais de logement et de pension s'élèveront à 200 fr. environ.

5. Les renseignements détaillés, relatifs au cours : ouverture, plan des leçons, outillage, seront communiqués ultérieurement.

Pour la Société suisse de travail manuel scolaire :

*Le président* : ED. OERTLI, Zurich 8. *Le secrétaire* : O. BRESIN, Küssnacht p. Zurich.

Le Département de l'Instruction publique du canton de Fribourg :

*Le Conseiller d'Etat directeur* : GEORGES PYTHON.

*Le directeur du 34<sup>me</sup> cours normal suisse* : L. GENOUD, Fribourg.

---

### Avis à nos abonnés

Nos abonnés sont instamment priés de se servir du formulaire de versement à notre Compte de chèques, joint à notre dernier numéro, pour effectuer, **sans frais**, le paiement de leur abonnement, **d'ici à fin mars**. A l'expiration de ce délai, nous nous permettrons d'adresser une carte-rembours à ceux qui ne se seraient pas acquittés de leur petite dette.

Nous les informons, une seconde fois, qu'aucun changement d'adresse n'est pris en considération s'il n'est accompagné **du montant de 20 cent.** (en timbre) et de l'**ancienne adresse** écrite très lisiblement.

*L'Administration.*